

Conseil d'Administration du 15 juillet 2010
Compte rendu

Présents :

Le Président :	Bruno GAUDIN
Le Directeur de l'ENSAPLV :	Guy AMSELLEM
La Directrice adjointe :	Sandrine SARTORI
<u>Collège des enseignants :</u>	Jacqueline ANCELOT, Anne D'ORAZIO, Albert-Gilles COHEN, Gérald GRIBE, Jean HARARI, Chris YOUNES
<u>Collège des administratifs :</u>	Philippe BOURDIER, Barmak LAHIJI
<u>Collège des étudiants :</u>	Ido DWECK, Jihad EL OBBADI, Abigail ERENATI, Pierre Emmanuel ESCOFFIER
<u>Personnalités extérieures :</u>	Maxime GERAUT, Bernard LANDAU, Christian MUSCHALEK
<u>Excusés :</u>	Francine DEMICHEL, Pierre PAULOT, Pierre FARRET, Pol Alain NEDELEC, Ghali GHOMARI
<u>Absents :</u>	Eric HAZAN, , Stan NEUMANN
<u>Invité(e)s :</u>	Alice DJAKOVITCH, agent comptable de l'ENSAPLV, Marléna GORGE, secrétaire générale.

Ordre des questions traitées en séance :

- 1) Approbation du compte rendu de la séance du CA du 9 juin dernier
- 2) Résultat des élections des représentants étudiants au CA et présentation du nouveau collège
- 3) Approbation de la décision budgétaire modificative n 1 (DBM n°1)
- 4) Création du département Recherche
- 5) Renouvellement des contrats maîtres assistants associés et des enseignants contractuels
- 6) Procédure d'ajournement des PFE en septembre
- 7) Bilan des admissions de première année
- 8) Procédure et critères de choix des ADE pour la formation HMONP
- 9) Questions diverses : point sur le voyage d'études de première année



Le président ouvre la séance à 15 heures 20.

REMARQUES LIMINAIRES

B. Gaudin invite les membres du conseil d'administration à faire un tour de table afin que chaque membre se présente au nouveau collège étudiant élu. Par ailleurs, il indique également que ce conseil d'administration est le dernier de l'année universitaire 2009-2010.

1) Approbation du compte rendu de la séance du conseil d'administration du 9 juin 2010

Décision :

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des présents (moins 4 abstentions) le compte-rendu du conseil d'administration du 9 juin 2010. Il devra intégrer les observations et les corrections de Ph Bourdier et B. Lahiji envoyées le jour même.

Il est à noter que certains étudiants nouvellement élus s'abstiennent pour le compte rendu de la séance du conseil d'administration du 9 juin dernier.

2) Résultat des élections des représentants étudiants au conseil d'administration et présentation du nouveau collège

G. Amsellem rappelle que suite à la démission collective du collège des étudiants, il a été procédé à l'organisation de nouvelles élections. Il indique également qu'après une relecture attentive des dispositions du décret n° 78-266 du 8 mars 1978 fixant le régime administratif et financier des écoles nationales supérieures d'architecture -notamment son article 6 alinéa 3- qui prévoient que « *les représentants des étudiants sont élus tous les deux ans au scrutin secret de liste à un tour sans panachage ni vote préférentiel avec une représentation proportionnelle au plus fort reste* », il s'est avéré que l'administration a attribué par erreur les 7 sièges à la liste n° 1.

G. Amsellem rappelle aux membres du conseil d'administration que sur les 1632 étudiants inscrits sur la liste électorale, 103 ont voté pour, 102 suffrages ont été valablement exprimés. L'application de la règle du scrutin de liste avec représentation proportionnelle au plus fort reste aboutit aux résultats suivants :

N° de la liste	Nombre de voix obtenues	Nombres de sièges
la liste n° 1	85 voix	6 sièges
la liste n° 2	17 voix	1 siège

Liste des élus de la liste n°1 :	Liste des élus de la liste n°2 :
Jihad EL OBBADI Pierre Emmanuel ESCOFFIER Abigail ERENATI Pol Alain NEDELEC Pierre FARRET Ido DWECK	Ghali GHOMARI

3) Approbation de la décision budgétaire modificative n°1 (DBM n°1)

G. Amsellem présente les principaux éléments de la décision modificative n°1 de l'exercice 2010 de l'école. Les recettes de fonctionnement augmentent de 672.000€ et s'élèvent à 6.188.256 €. La majeure partie de ces recettes sont des recettes affectées à des dépenses particulières ; elles sont, en quelque sorte, fléchées : 251.000 € de contrats de recherche ; 195.000 € de contrats internationaux ; près de 120.000 € correspondant aux bourses des étudiants. Les dépenses de fonctionnement, quant à elles, s'élèvent à 6.020.796 €. Elles augmentent de 659.000 €. Sur ces 659.000 €, 559.000 € correspondent à des ressources affectées (recherche, international, bourses). Les 100.000 € restants se répartissent en trois tiers : 38.000 € d'honoraires pour les jurys, les études et les suivis de travaux ; 23.500 € sont dévolus aux voyages pédagogiques et aux missions ; 30.000 € correspondent à des ajustements de dépenses de fonctionnement courant.

Au total, la DM1 fait apparaître, au sein de la section de fonctionnement, un bénéfice en hausse de 13.135 €, par rapport aux prévisions du budget primitif, qui sert à financer les dépenses d'investissement. Les recettes d'investissement son inchangées. Les dépenses d'investissement sont augmentées, nous venons de le voir, de 13.135 €. Enfin, à l'issue de la DM, le fonds de roulement reste stable à 894.424 €, soit 57 jours de fonctionnement. Il faut cependant garder à l'esprit qu'une partie importante de ce fonds de roulement (évalué à 400.000 €, soit environ la moitié) est constituée de stocks d'ouvrages invendus des éditions de La Villette, comptabilisés à leur valeur historique.

En conséquence, l'école n'échappera pas à une opération « vérité », qui consistera à déprécier le stock des éditions de La Villette d'un montant important, entre 200 et 300.000€. Cela se traduira alors par une perte comptable importante, qui assombrira les comptes, même si cette perte peut être étalée sur plusieurs années.

G. Amsellem informe le conseil d'administration que Madame Bonnefoy, représentante du contrôleur financier, ne pourra être présente ce jour, mais précise que le contrôle financier a validé le 25 juin dernier cette DBM n°1. Il indique également que l'administration soumettra au prochain conseil une présentation des dépenses par destination et non par nature, ainsi qu'une analyse rétrospective du budget de l'école par grandes masses.

L'agent comptable précise également que le budget est l'un des documents le plus important, unique. Il présente les éléments par nature de compte. Il reprend les dépenses et les recettes de l'école. Le budget n'est pas une comptabilité analytique, c'est un document normalisé.

Les membres du conseil d'administration indiquent qu'il est difficile d'appréhender les documents comptables, juridiques proposés à leur validation. Un groupe de travail nouvellement constitué tente de dégager les grandes masses de dépenses et de recettes, leurs origines et les subventions. Il tente également de prendre la mesure des marges de manœuvre mises à la discussion collective après visualisation des points fixes indiscutables. Pour ce faire, ils souhaitent un document synthétique, comportant les postes fixes et les points qui pourraient faire l'objet d'un débat. Les membres du conseil d'administration souhaitent évoquer ce point lors d'un conseil d'administration en septembre prochain. Pour ce faire, P. Bourdier sera en charge de collecter les notes, les documents nécessaires à la réalisation d'un document comptable simplifié.

- J. Harari soulève la difficulté d'identifier certaines notions comptables hétérogènes. Certaines missions combinent des financements des relations internationales et d'autres financements nationaux, pour exemple des déplacements en autobus. Suite au budget alloué à la CRI, il se demande quels sont les mouvements que cela représentent. Il souhaite un complément d'information sur certaines lignes comptables qui relèvent sûrement de la comptabilité analytique.

- J. Ancelot préconise que dans les documents en face des dépenses soient indiquées les recettes. Elle souhaiterait également un complément d'informations concernant les honoraires.

- G. Gribé s'interroge sur la marge de manœuvre du CA en terme budgétaire. Il souhaiterait également pouvoir visualiser les lignes dédiées aux investissements par exemple informatiques. Il souhaite également pouvoir disposer d'un calendrier prévisionnel afin de préparer en amont les séances du conseil liées au budget.

- B. Gaudin souhaiterait un document synthétique comprenant les postes fixes et les points mis à la discussion. Il pense que ce document serait également utile à l'échelle de l'école.

Décision :

Après discussion, le **conseil d'administration approuve à l'unanimité** la décision modificative budgétaire portant le budget en dépense à 6 188 256 € soit :

- 2 540 697 € pour l'enveloppe en personnel ;
- 3 480 099 € pour l'enveloppe fonctionnement autre que les charges de personnel ;
- 621 310 € pour l'enveloppe investissement.

4) Création du «département Recherche» composition du conseil scientifique, missions, états des lieux...

G. Amsellem commente le compte rendu de la réunion du 30 juin dernier du groupe de travail recherche. Cette réunion a permis entre autre de préciser la composition et les missions du conseil du Département Recherche.

a) Composition du département recherche

Le conseil du département recherche sera composé de :

- 1 titulaire + 1 suppléant par laboratoire ;
- 2 titulaires + 2 suppléants pour les chercheurs extérieurs aux laboratoires.

Décision :

Au titre des laboratoires de recherche, sont désignées les personnes suivantes :

- LAA : Alessia DE BIASE, titulaire ; Alain GUEZ, suppléant ;
- GERPHAU : Chris YOUNES, titulaire ; Stéphane BONZANI, suppléant ;
- LARIAM-LAREA : François GUENA, titulaire ; Caroline LECOURTOIS, suppléante ;
- LET : Michael FENKER, titulaire ; Isabelle GRUDET, suppléante ;
- AMP : Yann NUSSAUME, titulaire ; Philippe NYS, suppléant.

Concernant les chercheurs extérieurs, un recensement est en cours pour permettre de les désigner.

b) Missions du département recherche

Les missions du département sont au nombre de cinq :

- la définition de la stratégie de recherche de l'école, au-delà de celle de ses différents laboratoires ;
- l'articulation entre l'enseignement et la recherche, afin que la recherche puisse nourrir, féconder, enrichir l'enseignement délivré à l'école ;
- l'encadrement des doctorants et la gestion des contrats doctoraux ;
- les collaborations entre laboratoires, notamment en matière de thématiques de recherche ;
- la coordination et la valorisation des activités de recherche des laboratoires, avec en particulier, une réflexion approfondie sur la valorisation éditoriale.

c) Relations des écoles d'île de France avec les PRES

A. D'Orazio et C. Younès présentent un état des lieux des relations existantes entre les laboratoires et/ou les équipes de recherche au sein de l'école et les PRES et les relations des écoles d'architecture d'Île-de-France avec les PRES. Elles indiquent qu'il existe une différence entre un PRES et un campus de stratégie immobilière. Elles présentent ensuite les différents PRES d'Île de France :

- Le PRES Université Paris Cité
- Le PRES Paris Sorbonne
- Le PRES Hesam
- Le PRES Paris-Est
- Le PRES de Saclay
- Le PRES de Saint-Quentin en Yvelines

- J. Harari souligne que trois écoles d'architecture sont rattachées au PRES Paris-Est et peut-être ces écoles vont devoir mettre en place des synergies.

- C. Younès parle de stratégie plurielle, de force pluridisciplinaire, l'interactivité. Elle rappelle que le propre d'un PRES est d'être pluridisciplinaire. Il souligne également l'importance de cibler avec F. Demichel, les personnes à rencontrer. Elle pense que les laboratoires de l'école peuvent se redéployer en fonction des intérêts à court et à moyen terme. Elle indique qu'avant la création du département recherche, il n'existait pas de synergie. Il semble que les différents PRES soient intéressés par les écoles.

- B. Gaudin distingue mal les thématiques au sein des PRES. Il semble que certains rapprochements entre les universités et les écoles sont plus liées à des pressions économiques, des échelles européennes voir des enjeux internationaux. La question de la gouvernance se pose alors et celle de l'intégration des écoles dans ces grands ensembles. Il s'interroge également sur les modalités, les procédures en vue d'une adhésion à un PRES.

- G. Gribé fait part de nos colorations mais il lui semble que certains PRES sont en concurrence. Quelles sont leurs dominantes par rapport aux thématiques de nos laboratoires ? Les laboratoires de l'école étant quelquefois composés de personnes attachées à plusieurs universités qui ne sont pas dans les mêmes PRES, comment vont évoluer les conventions ?.

d) Etats des lieux des relations existantes entre les laboratoires et/ou les équipes de recherche au sein de l'école et les PRES

Un premier recensement a été établi sur la base du rapport Larroutou commandé par Madame La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Un document plus complet du panorama des PRES et des partenariats potentiels sera établi par Anne d'Orazio et Chris Younès.

G. Amsellem souhaite l'avis des membres du conseil d'administration afin d'engager en septembre un cycle de rencontres entre le conseil du département et les représentants des PRES susceptibles d'intéresser l'école.

Décision :

Après discussion, Il est décidé de rencontrer les représentants PRES Paris Est, du PRES de l'HESAM et du PRES Paris Sorbonne. Un point sur l'avancement des discussions sera inscrit à l'ordre du jour du conseil d'administration d'octobre.
--

A noter : suite à une note validée en CPR en vue de l'actualisation de la plaquette de second cycle, C. Younès fait un point sur la question de la mention recherche. Elle insiste pour que la question de la recherche et toutes les propositions la concernant fassent non seulement l'objet de discussions au sein de la CPR mais également au CA avant des prises de décision.

Ainsi, elle souhaite attirer l'attention sur l'importance du parcours Recherche en Master, qui constitue un enjeu particulièrement stratégique pour les écoles d'architecture à plusieurs titres:

- il constitue une propédeutique au doctorat, ce qui est l'un des chantiers à mener à bien à l'école;
- mais cet objectif n'est pas le seul car le parcours recherche permet également à des étudiants d'approfondir une

thématique ou problématique en résonance avec le projet. Cela permet d'envisager des PFE plus réflexifs, dans lesquels la problématique est explicitée, ce qui tend à disparaître depuis la réforme et le passage du DPLG au PFE. Par contre, on constate que peu d'étudiants sont prêts à poursuivre un mémoire approfondi étant donné le surcroît de travail que cela entraîne dans une année déjà très chargée. Il ne faut donc pas transformer le parcours recherche en parcours du combattant avec une obligation de stage ni le désolidariser des pôles. Il est crucial de ne pas dissuader les étudiants de s'engager dans cette voie mais au contraire de les y encourager.

Elle considère que cette mention recherche doit permettre d'avoir une flexibilité et ne doit pas être trop restrictive, trop exigeante. Elle aimerait que dans le texte rédigé soit indiqué qu'un stage dans un laboratoire n'est pas obligatoire mais simplement conseillé.

Une discussion s'engage sur le rapport que devraient entretenir mémoire « recherche » et PFE. C. Younès considère que le mémoire doit être en interaction avec le projet, de manière plus ou moins étroite. Il est fondamental d'en laisser l'appréciation aux étudiants et aux enseignants qui encadrent le travail. Les textes de la réforme demandent d'ailleurs que ce type de mémoire soit présenté en même temps que le projet.

J. Harari soutient qu'il s'agit, au contraire, de 2 exercices indépendants et qu'il convient de préserver l'autonomie intellectuelle du mémoire sans l'asservir aux finalités du projet.

G. Amsellem indique qu'il transmettra à Chris Younès pour observations la note de proposition soumise à la CPR par Agnès Deboulet.

5) Renouveau des contrats des maîtres assistants associés et des enseignants contractualisés selon le dispositif de la note DAPA de 2006

G. Amsellem fait un point sur les résultats des concours sur les postes d'enseignants de l'école et sur ceux des autres écoles qui concernent certains enseignants de La Villette. Les résultats définitifs ne seront connus qu'en août. Mais il est très probable que nous soyons amenés, comme chaque année, à ouvrir des postes de maîtres assistants associés. Il faut prévoir une diffusion des profils de postes en septembre, pour une audition des candidats vers la mi-septembre. Cela suppose que les profils de postes soient rédigés avant fin juillet. La composition de la commission de recrutement avait été validée lors de la réunion du 18 février 2010. Il faut encore que la CPR désigne les experts par champ disciplinaires, en fonction des postes à pourvoir et que les membres de la commission de recrutement prévoient des créneaux horaires pour l'audition des éventuels candidats.

- Affectation d'un ½ poste de maître assistant associé

Lors du précédent conseil d'administration, il avait été décidé de ne pas reconduire le demi poste d'enseignant associé du champ plastique, pour gager les postes ouverts. Il s'est avéré finalement, que cette non-reconduction n'était pas nécessaire. Les membres du conseil d'administration souhaitent que ce demi poste reste dans le champs ATR.

Concernant les éventuelles ouvertures de postes de maîtres assistants associés, elles seront évoquées globalement, au vu de la situation constatée une fois connus les résultats des concours.

Décision :

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des votants l'affectation de ce demi poste au champ ATR.

- Renouveau des contrats des MAA pour l'année 2010-2011

Décision :

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des votants le renouvellement des contrats MAA.

Nb : A. D'Orazio ne prend pas part au vote, étant juge et partie.

- A. D'Orazio s'interroge sur l'adéquation entre la rédaction d'un profil de poste et la réalité ensuite au sein de la grille des enseignements. Elle souhaiterait un suivi des profils.

- J. Harari rappelle qu'une commission de recrutement a en charge la rédaction des profils. Elle doit travailler en amont afin de visualiser les postes qui se libèrent, les nouveaux postes offerts éventuellement pour une année.

- J. Ancelot souhaiterait que les membres du conseil se positionnent sur le principe que les profils de maître assistant associé soient proposés en priorité aux enseignants de l'école.

- Renouveau des contrats d'enseignants contractualisés

Décision :

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des votants le renouvellement des contrats des enseignants contractualisés.

6) Bilan des admissions de première année

G. Amsellem rappelle le cadrage général et la procédure post bac. Les effectifs de première année pour la prochaine rentrée sont de 330 étudiants, qui se répartissent ainsi :

- 220 nouveaux, dont 50 BAI ;
- 50 nouveaux BIA ;
- environ 40 redoublants ;
- 16 étrangers non ressortissants de l'UE (procédure d'admission préalable via Campus France) ;
- environ 4 revenants.

S'agissant des admissions post-bac, les données sont provisoires. L'école avait appelé 220 candidats, correspondant au cadrage fixé par le CA. Pour atteindre cet objectif, la commission d'évaluation avait retenu (et donc classé) 553 candidats, sur 3.400 dossiers reçus.

Au dernier pointage, on constatait les éléments suivants :

- 191 candidats ont répondu oui définitivement ;
- 35 candidats sont en attente, dont 11 nous ont classé en 1^{er} vœu et 12 en second vœu.

G. Amsellem a constaté une grande disparité entre les tables de sélection pour le choix des dossiers. Il est nécessaire de préciser les critères par exemple pour la lettre de motivation. Certains membres du conseil s'interrogent également sur les modalités de recrutement des candidats au bicursus. G. Amsellem souhaiterait un point complet lors du prochain conseil d'administration sur le mode de recrutement, les entretiens, les échanges et relations entre les deux écoles.

7) Procédure d'ajournement des PFE en septembre

G. Amsellem fait un point d'information sur la session 2010 des PFE.

Sur 418 candidats inscrits, 390 se sont présentés (28 absents), parmi lesquels il y a eu :

- 315 admis (80,8%), dont 21 mention recherche (5,4%) et 71 avec félicitations (18,2%) ;
- 60 ajournés (15,4%) ;
- 15 refusés (3,8%).

On observe, comme chaque année, d'assez fortes disparités entre les jurys.

Nous allons demander aux présidents des jurys de délibération de faire une note de synthèse de leurs observations qui sera mise en débat à la CPR à la rentrée.

Il y a donc 60 étudiants ajournés, ce qui est, somme toute, assez peu.

Il faudrait que les directeurs d'études se regroupent pour organiser des soutenances communes des étudiants ajournés. Le CA pourrait fixer un seuil d'au minimum 8 étudiants par jury de soutenance.

Reste aussi à voir si on fait un seul jury de délibération ou deux. Lors de la session de juillet, les jurys de délibération ont entendu en moyenne 78 candidats.

S'agissant des dates, on peut retenir, comme l'an dernier le lundi 13 et le mardi 14 septembre.

Si il y a un seul jury de délibération, il pourrait se réunir le mardi 14, s'il y en a deux, ils auraient lieu lundi et mardi.

La fin des inscriptions administratives étant prévue le 17 septembre, cela laisserait aux étudiants refusés la possibilité de se réinscrire dans les temps.

Après délibération des membres du conseil, le jury de délibération pourrait se dérouler le 14 septembre prochain.

C. Younès rappelle que lors du séminaire Master, il a été évoqué la possibilité d'exposer les PFE.

La semaine de la rentrée est évoquée pour cette exposition.

B. Lahijj demande si la population visée est la bonne, à savoir la première année de Licence. Ne serait-il pas mieux d'exposer les PFE à la journée porte ouverte ou au début du second semestre au moment où les choix de groupes de PFE se font.

G. Amsellem rappelle que pendant la semaine du 20 septembre toute la population étudiante de l'école est présente.

PH. Bourdier demande s'il serait possible que tous les étudiants réimpriment leurs planches de PFE.

B. Lahijj précise que pour retirer toutes les planches de PFE il faut prévoir un budget d'environ 4000 €, un calendrier et une personne qui s'occuperait de l'expo.

Décision :

A cet effet, les membres du conseil d'administration souhaitent qu'une présentation des PFE se déroule lors de la semaine d'accueil des étudiants.

3 projets par groupe de PFE seront ainsi exposés soit 78 projets au total. L'installation des projets s'effectuera le 17 septembre 2010 pour une exposition dans les murs du 20 au 24 septembre 2010. Il sera demandé à chaque groupe de PFE de choisir trois projets significatifs et de justifier ce choix dans une courte note.

8) Procédure et critères de choix des ADE pour la formation HMONP

Décision :

Les membres du conseil d'administration rappellent que la capacité d'accueil des ADE pour les sessions à venir est limitée à 270 ADE correspondant aux moyens d'encadrement de l'école et aux infrastructures (vote du CA du 9 juin dernier).

Le conseil d'administration précise également que les inscriptions dans cette formation seront réservées en priorité aux étudiants de l'école du 1^{er} octobre au 15 décembre 2010.

Pour les architectes issus d'autres établissements, la réponse leur sera communiquée à partir du 15 décembre, selon les places disponibles, sous réserve de fournir les mêmes éléments que ceux aux ADE de l'ENSAPLV, à savoir : l'attestation d'obtention du diplôme d'Etat d'architecte ou tout diplôme reconnu comme équivalent par la commission nationale de reconnaissances des diplômes d'architectes étrangers ; la copie du contrat de travail ; la convention tri-partite signée au titre de l'ENSAPLV par un directeur d'études.

Jusqu'au 15 décembre et dans l'éventualité où les 270 étudiants de l'ENSAPLV ne répondraient pas aux critères de sélection de la formation, une liste d'attente sera ouverte pour les étudiants des autres écoles, classés par ordre d'arrivée.

La capacité d'accueil exacte sera arrêtée lors du conseil d'administration d'octobre prochain.

G. Amsellem rappelle que désormais l'encadrement des ADE est ouvert à tous les enseignants de l'école.

9) Questions diverses : point sur le voyage d'études de première année

Questions diverses

- Point sur le voyage d'études de première année

G. Amsellem fait un point sur les destinations évoquées pour le voyage d'études de première année. Le coût du voyage pressenti à Berlin à l'automne a été chiffré entre 130 000 et 140 000 €. Ce voyage n'a pas été prévu au budget 2010. Le voyage pressenti pour Barcelone a été chiffré dans le même ordre de prix. Enfin, le voyage en Hollande représente une dépense de 40 000 €.

- Point sur la CRI : recours, voyage du pôle AAP, courrier de D. Rebois

C. Younés souhaite des précisions sur les critères décisionnels pour l'attribution des voyages d'études.

D'une part elle souhaite une meilleure gestion de la répartition du budget voyage entre le premier et le deuxième semestre pour éviter que le deuxième semestre se trouve réduit à une portion congrue ;

D'autre part, des critères sur le choix des voyages doivent être explicités, pour éviter des iniquités telles que valider plusieurs voyages à plusieurs enseignants et refuser une seule possibilité à d'autres. Ainsi le pôle AAP se trouve privé de soutien au voyage pédagogique prévu à Istanbul la prochaine année universitaire, alors qu'aucun des enseignants de ce pôle n'avait déposé d'autre projet par ailleurs. Il paraît pour le moins surprenant de ne pas prendre en compte les projets pédagogiques des enseignants ni de leur demander de s'expliquer avant de supprimer des voyages donc tout un projet de formation, et cela début juillet alors même que des contacts ont déjà été pris avec des partenaires étrangers. Elle demande que la décision concernant la suppression de ce voyage AAP soit revue par les instances de l'école.

Les membres du conseil d'administration rappellent que les décisions en matière de voyage d'études à l'étranger ont été déléguées à la CRI. Néanmoins des critères écrits peuvent être demandés pour répondre aux différentes contestations.

J. Harari précise à partir de quels éléments d'analyse, les projets de déplacement à l'étranger pour le dernier trimestre 2010 ont été sélectionnés : coût du projet, destination, nombre d'étudiants concernés. Il indique que l'enveloppe budgétaire réservée à ces initiatives étant restreinte, des choix difficiles ont dû être opérés. Il insiste sur le critère financier qui ne saurait être négligé, à l'heure où les restrictions budgétaires s'imposent à toutes les activités de l'école. Il propose qu'un texte d'orientation générale des activités de la CRI soit prochainement soumis au vote du CA.

A la suite des éléments d'information apportés par J. Harari, C. Younés demande que soit mis en place à l'avenir un système de répartition des moyens pour le soutien aux voyages plus juste et plus transparent pour toute la communauté de l'école. Elle demande également que la CRI soit ouverte à des candidatures supplémentaires.

- Point sur l'ouverture du laboratoire photo

L'activité du laboratoire photo est momentanément interrompue du fait du départ du responsable. Son poste a été rédigé mais il n'a pas été publié par le ministère.

Le Président du CA lève la séance à 21 heures 15.

Bruno Gaudin
Président du Conseil d'administration

